

Leçon 4 : « La Belgique entre en guerre »

Action 2 : projection de la séquence 3 du film - texte du commentaire

Le 8 mai 1940, deux jours avant de déclarer la guerre à l'Allemagne, le conseil des ministres prévoit d'interner tous les "étrangers issus des puissances avec lesquelles la Belgique pourrait se trouver en guerre". Près de 6.000 personnes sont arrêtées le 10 mai; sans distinguer résistants et germanophiles des réfugiés antifascistes, communistes ou des juifs étrangers et apatrides, ils sont tous évacués en France dans un chaos indescriptible vers les camps de Gurs, Le Vernet d'Ariège et Saint-Cyprien. Ils constituent la grande majorité des 5835 Juifs de Belgique déportés depuis la France vers Auschwitz.

Lors de la capitulation, le gouvernement belge s'est exilé à Londres pour ne pas devoir se soumettre à l'occupant. Ce sont donc les Secrétaires généraux, c'est-à-dire les plus hauts fonctionnaires des différents ministères, qui doivent traiter avec les envahisseurs. Ceux-ci mettent en place un double système d'occupation : administration militaire d'une part, et police du parti nazi de l'autre. C'est le gouverneur militaire Von Falkenhausen en place à Bruxelles, qui signera et décrètera les ordonnances contre les Juifs ; c'est la police politique nazie (Sipo) qui organisera les déportations à partir de l'été 1942.

Au mois d'août, les Allemands transforment la forteresse militaire de Breendonk, à 20 kilomètres au nord de Bruxelles en camp dit de transit. 3 500 prisonniers politiques y seront enfermés, affamés et torturés. Avant d'être emmenés à Breendonk, beaucoup ont connu les caves de l'avenue Louise, au 343 puis au 347, siège de la Sipo et de la Gestapo.